



# COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

[COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr](mailto:COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr)

[www.lanhouarneau.fr](http://www.lanhouarneau.fr)

<b>COMPTE RENDU DE REUNION</b>	<b>Conseil municipal du Jeudi 9 Juillet 2020</b>
<b>Nombre de membres :</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 13</b> <b>Votants : 15</b>	<b>Date de convocation : 2 Juillet 2020</b> <b>Absents : 0</b> <b>Excusés : 2</b>

## 1°. Subventions 2020 aux associations

Voici les subventions qui ont été votées aux associations pour l'exercice 2020 :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Proposition de la commission</b>
<b>Associations de LANHOUARNEAU</b>	<b>8 057,00 €</b>
Amicale des aînés	300,00 €
OGEC Ecole Ste Thérèse	6 707,00 €
Sté de chasse St Hubert	300,00 €
Wolf Pétanque Club	150,00 €
UNC	300,00 €
Théâtre de Lanhouarneau	300,00 €
<b>Associations de Lanhouarneau-Plounévez-Tréfléz</b>	<b>3 564,00 €</b>
F.C.L.P.	2 254,00 €
Alliance Judo de la Baie	340,00 €
Basket Ball Club du Kernic	270,00 €
Ensemble	400,00 €
Fous du Volant -Badminton	300,00 €
<b>écoles fréquentées par des Lanhouarnéens</b>	<b>115,00 €</b>
IREO Lesneven	46,00 €
MFR	23,00 €
IFAC Brest	46,00 €
<b>associations de santé</b>	<b>30,00 €</b>
bibliothèque sonore du Finistère	30,00 €
<b>Autres associations</b>	<b>477,20 €</b>
Amicalement votre	20,00 €
AGRICULTEURS DE BRETAGNE	133,20 €
SECOURS CATHOLIQUE	162,00 €
Secours Populaire	162,00 €
	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 243,20 €</b>

## **2°. Mise en souterrain des réseaux sur la rue d'Arvor – tranche 2 et Placemeur :**

Une convention est signée entre la Commune de Lanhouarneau et le SDEF syndicat départemental d'électrification du Finistère, pour faire réaliser l'enfouissement des réseaux de Placemeur et la 2è tranche de la rue d'Arvor.

Sur un programme estimé à 199 000.00 euros HT, la Commune prendra 68 250.00 euros à sa charge. Le reste sera financé par le SDEF.

L'estimation des **dépenses** se monte à :

- Réseaux BT, HTA.....	112 000,00 € HT
- Effacement éclairage public.....	52 000,00 € HT
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	35 000,00 € HT
Soit un total de .....	<b>199 000,00 € HT</b>

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ <b>Financement du SDEF :</b> .....	<b>130 750,00 €</b>
⇒ <b>Financement de la commune :</b>	
- Réseaux BT, HTA .....	0,00 €
- Effacement éclairage public.....	42 000,00 €
- Réseaux de télécommunication (génie civil) .....	26 250,00 €
Soit un total de .....	<b>68 250,00 €</b>

## **3°. Instauration du compte épargne temps**

Le conseil municipal instaure le compte épargne temps afin que les agents municipaux puissent épargner les jours de congés ou RTT ou repos compensateurs qu'ils n'ont pas pris.

Ils pourront les cumuler pour répondre à un besoin particulier à un moment donné de leur carrière, ou les épargner sur un compte de la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique, gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Cela prendra effet après validation par les instances paritaires départementales.

## **4°. Adhésion au Service des Eaux et Assainissement du Finistère**

La Commune signe une convention avec cette structure, pour un montant annuel de 528 euros (révisable chaque année).

Elle accompagnera la Commune dans ses projets liés à l'eau, particulièrement :

- La rédaction du cahier des charges pour recruter un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement collectif
- La mise aux normes des postes de relèvement qui doivent désormais comptabiliser les déversements en cas de panne des équipements
- La recherche de financements pour de tels projets.

## **5°. Entretien de l'espace Le Petit Prince les jours d'accueils de loisirs**

Un poste d'agent d'entretien à temps non complet a été créé pour que l'entretien des locaux de l'espace Le Petit Prince et de la cantine soient réalisés par un agent communal, les jours d'ouverture du centre de loisirs tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Cela représente 110 jours de travail, annualisés en un poste de 6H20 par semaine pour les périodes sans désinfection COVID 19, ou 8H27 par semaine pour les périodes avec désinfection liée au COVID 19.

Le poste est déjà pourvu.

*Auparavant, c'est un personnel de l'école qui réalisait l'entretien des locaux, même les jours d'utilisation par la Commune. Celle-ci remboursait l'école via une convention qui avait été signée par les 2 parties.*

## **6°. Travaux de viabilisation de la tranche 1 du Hameau des Bruyères**

La viabilisation d'une première tranche de 14 lots du lotissement communal Hameau des Bruyères va démarrer fin août 2020.

Les travaux ont été attribués aux entreprises comme suit :

Lot 1 : empierrement – terrassement – revêtements provisoires : attribué à l'entreprise COLAS Centre-Ouest pour 75 000.00 € HT

Lot 2 : eaux usées et eaux pluviales : attribué à l'entreprise COLAS Centre-Ouest pour 184 000.00 € HT

Lot 3 : maçonnerie et aménagements paysagers : attribué à l'entreprise JARDIN SERVICE pour 34 832.00 € HT